

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

Note: Le conseil de la MRC siège à la présente séance, soit en présentiel ou en visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 16 FÉVRIER 2022 à 20 h 27** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury (en Teams)
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. André Valiquette	, substitut du maire de Témiscaming (en Teams)
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé (en Teams)

SONT ABSENTS :

M. Gérald Charon	, maire de Laforce
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE
DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire (en Teams)
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou	, directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Sami Bdiri	, greffier
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 19 h 10 à 20 h 20.

02-22-069

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 H 27 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc informe les membres du conseil de son élection au sein du comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités lors du déroulement de la première réunion de son conseil d'administration. Parallèlement, elle continuera à présider la commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie.

En terminant, elle salue l'initiative de M. Luc Lalonde, maire de Béarn qui a recommandé le recrutement d'un employé clé de sa municipalité pour occuper une nouvelle fonction à l'échelle du territoire, puisque ce dernier avait des compétences plus grandes que les besoins à combler dans sa municipalité, démontrant ainsi ce que signifie avoir une vision de territoire.

02-22-070

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Aucune question de la part des citoyens n'a été reçue par courriel ou par courrier.

M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers, demande si des suivis ont été effectués auprès de la direction régionale du MAMH au sujet de la mise en place du volet 3 du Fonds Régions Ruralité à la suite de l'adoption du conseil de la MRC d'une résolution demandant l'accélération de la signature du protocole d'entente pour le volet « Signature et Innovation » du Fonds Régions Ruralité. M^{me} Bolduc intervient en expliquant qu'une rencontre s'est tenue entre le MAMH et les membres de la Conférence des préfets afin de préciser les attentes et besoins et la mise en œuvre des volets 3 et 4 suit désormais son cours, les fonds seront bientôt disponibles.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI

M^{me} Bolduc, informe les membres du conseil de l'état d'avancement des travaux du comité de préparation et de mise en œuvre du projet ONIMIKI en soulignant que l'échéancier décrit dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'énergie renouvelable lancé par Hydro-Québec est respecté. Elle mentionne également que la prochaine étape verra la constitution d'une société en commandite à qui sera confié le cheminement du projet.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - L'ATTRACTIVITÉ ET LA MAIN-D'ŒUVRE

M^{me} Bolduc rappelle que la Politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux Témiscamiens a été officiellement présentée au public dans le cadre d'une conférence de presse qui se déroulait durant la « Semaine des régions ».

02-22-071

STRATÉGIE D'ATTRACTION - PROPOSITION DE SPARKLING POUR LA CAMPAGNE EN ATTRACTIVITÉ ET TOURISME 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de l'entreprise Sparkling pour la campagne en attractivité et tourisme pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que les différentes actions ciblées pour le volet attractivité se dérouleront de février à mai 2022;

CONSIDÉRANT que des actions ciblées pour le volet tourisme se réaliseront de février à août 2022;

CONSIDÉRANT que le plan se décline à plusieurs niveaux, que ce soit du marketing national, des relations publiques, du marketing de contenu, une présence accrue sur les médias sociaux, des publicités web et de l’affichage ciblé;

CONSIDÉRANT que le plan se divise en plusieurs mandats à être octroyés auprès de diverses entreprises ou agences et que les contrats seront libérés au cours des prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D’ENTÉRINER** la proposition de Sparkling et de procéder au lancement des diverses actions au cours des prochaines semaines pour la co-réalisation de la campagne en attractivité et en tourisme pour l’année 2022.
- **RÉITÉRER** que le plan doit respecter le budget initial de 200 000 \$ tel qu’adopté au budget 2022.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LE LOGEMENT

M^{me} Bolduc mentionne que le Programme d’habitation abordable portant sur la construction de logement abordable du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation permettra d’appuyer financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu modeste ou faible ainsi qu’à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

Elle ajoute que la Société de développement du Témiscamingue conduit à l’heure actuelle un mandat sur une étude en vue d’établir un portrait régional du logement au Témiscamingue.

En terminant, elle invite les membres du conseil à réfléchir aux actions qui peuvent être mises en œuvre à l’échelle de la MRC afin de présenter des propositions dans le cadre du programme mentionné.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LA CONNECTIVITÉ

Les membres du Conseil prennent acte de l’état d’avancement du projet Opération haute vitesse sur le territoire témiscamien. Un document résumant l’avancement du déploiement de la fibre optique est mis à la disposition de ces derniers.

Dans le même contexte, M^{me} Bolduc souligne que des discussions sont en cours entre le gouvernement et les membres de la Fédération québécoise des municipalités afin d'améliorer la desserte cellulaire dans les secteurs non couverts ou mal desservis.

02-22-072

ENJEU PONCTUEL | SOINS DE SANTÉ - APPUI À LA DÉMARCHE DU COMITÉ CITOYEN POUR DES SOINS EN SANTÉ DURABLES AU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT les inconvénients engendrés par la centralisation du système de santé se traduisant par une rigidité et la lenteur à réagir rapidement à des situations locales de ce dernier;

CONSIDÉRANT que cette forme d'organisation administrative enlève tout pouvoir décisionnel au niveau local;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Témiscamingue s'est déjà positionné, à multiples reprises, sur sa vision et sur l'importance d'une décentralisation pour être en mesure de rencontrer les besoins de la population témiscamienne et ainsi, assurer une desserte adéquate de services en matière de santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** le Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de réclamer une décentralisation du système de santé en redonnant aux établissements de santé une gouvernance locale.
- **DE TRANSMETTRE** une correspondance à cet effet au Premier ministre du Québec, pour réitérer la position du Conseil de la MRC, sur l'importance de décentraliser les décisions au niveau de la gouvernance locale.

Information

ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des derniers développements concernant le projet d'une nouvelle infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue. Il précise que la prochaine étape consiste à réaliser une étude géotechnique du sol qui aura lieu fin mars début avril.

Information

ENJEU PONCTUEL | COVID-19 ET LES ASSOUPLISSEMENTS

Le 8 février dernier, le premier ministre du Québec, M. François Legault a annoncé les assouplissements, par étape, selon le calendrier suivant:

Samedi 12 février 2022

- Rassemblements privés: fin de la limite de 4 personnes. La santé publique recommande (mais n'imposera pas) un maximum de 10 personnes, ou de 3 adresses de provenance différentes.

- Restaurants: ils pourront recevoir, par table, un maximum de 10 personnes ou provenant d'un maximum de 3 adresses différentes.
- RPA et CHSLD: les résidents pourront recevoir la visite de leurs proches, à condition que ces derniers détiennent un passeport vaccinal.

Lundi 14 février

- Les gyms et les spas pourront rouvrir à 50% de leur capacité d'accueil.
- Sports: les matchs seront à nouveau permis, mais pas les tournois.
- Les spectacles extérieurs pourront recommencer, avec un maximum de 5000 personnes.

Lundi 21 février

- Tous les commerces pourront rouvrir à 100% de leur capacité d'accueil.
- Les salles de spectacles pourront accueillir plus de 500 personnes, mais devront continuer à se limiter à 50% de leur capacité d'accueil.
- Les lieux de cultes pourront accueillir plus de 500 personnes.

Lundi 28 février

- Reprise des tournois et des compétitions de sport.
- Fin du télétravail obligatoire.
- Les salles de spectacles et lieux de culte pourront ouvrir à 100% de leur capacité d'accueil, sauf le Centre Bell et le Centre Vidéotron.
- Les bars et les casinos pourront ouvrir à 50% de leur capacité d'accueil.

Lundi 14 mars

- Reprise de la danse et du karaoké.
- Fin des limites de capacité pour le Centre Bell et le Centre Vidéotron.

Au niveau de la tenue des séances municipales, à partir du 21 février, le public sera à nouveau admis.

02-22-073

MAINTIEN DU MORATOIRE SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZIS DE JUIN 2019 (ZONES INONDABLES)

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches infructueuses des municipalités et de la MRC pour être exclu de la zis imposée en juin 2019, qui occasionne un moratoire sur les permis pour 415 terrains au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'absence d'inondations au Témiscamingue depuis les années '70 (fin de la drave), l'absence d'évacuations de la population et l'absence d'indemnités payées aux citoyens par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT les nouveaux pouvoirs contenus dans la loi 67 : Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement son aide technique et/ou financière pour la délégation à la MRC de la confection de

nouvelles cartes de zones inondables (pour remplacer la zis) conformément à l'article 46.0.2.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

- **DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement son aide technique et/ou financière pour l'établissement par la MRC d'un plan de gestion des risques liés aux inondations (nouvelle réglementation applicable en zone inondable remplaçant le règlement transitoire), conformément aux articles 79.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

02-22-074

PROJET LIVING LAB CHARLEVOIX EN ART ET MÉDECINE - DEMANDE D'APPUI

Mise en contexte

La Chaire de recherche et d'innovation en médecine d'urgence étudie les urgences rurales depuis plus de dix ans. Le titulaire, Dr Fleet a démarré, en 2019, un projet de recherche dans la région de Charlevoix; le Living Lab Charlevoix qui vise à améliorer les soins et services d'urgence pour la population de Charlevoix, pour ensuite les diffuser afin qu'elles soient disponibles pour l'ensemble des populations rurales du Québec, du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Un des projets de la Chaire est une recherche portant sur les arts vivants comme outils de communication scientifique. En partenariat avec la compagnie de cirque Les 7 Doigts de la Main et le CRITAC (Centre de Recherches Interdisciplinaires sur les transferts en Art du Cirque) de l'École Nationale de Cirque de Montréal, une adaptation scénique et circassienne de l'étude « Urgences rurales 360 » sur les soins et services de santé en région du Dr Fleet a été créée.

CONSIDÉRANT que le territoire du Témiscamingue a été ciblé pour faire partie des trois milieux ruraux au Québec en vue de diffuser le spectacle « Urgences rurales 360 »;

CONSIDÉRANT que la Chaire de recherche est à financer la stratégie de diffusion du spectacle en adressant une demande au Programmes d'innovation dans les collèges et la communauté-Fonds d'innovation sociale destinés aux collèges et aux communautés du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada;

CONSIDÉRANT que ce financement permettrait la diffusion du spectacle et la poursuite de la recherche d'impact, ainsi que le développement de formations et de partenariats dans les milieux;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'appui du milieu est demandée afin de soutenir la Chaire dans sa demande de subvention;

CONSIDÉRANT que les enjeux de santé en milieu rural font partie des préoccupations constantes du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la Chaire de recherche et d'innovation en médecine d'urgence dans leurs démarches visant à financer la poursuite de leur recherche d'impact menant à la diffusion du spectacle « Urgences rurales 360 » sur notre territoire.
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution à la Chaire de recherche et d'innovation en médecine d'urgence pour les informer de notre appui.

02-22-075

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX » - RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FRR, assiste à la rencontre et présente le projet recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 2-Projets spéciaux – dépôt en continu, pour présenter le projet de renouvellement de l'exposition du T.E. Draper par les Promoteurs d'Angliers.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'envergure qui fait preuve de pérennité et qui touche aux préoccupations territoriales que sont le tourisme et l'image du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet axé sur l'innovation avec une exposition multimédia intégrant le numérique;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est bien documenté et qu'il aura des impacts sur le territoire en termes d'attractivité et d'achalandage touristique;

CONSIDÉRANT que le projet présente un montage financier diversifié et qu'il représente des investissements de plus de 350 000 \$ sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Renouvellement de l'exposition permanente au hangar du site historique le T.E. Draper, présenté par Les Promoteurs d'Angliers, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 2-Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2022, représentant un investissement de 10 000 \$.

02-22-076

RAID AVENTURE – ÉDITION 2022

CONSIDÉRANT qu'à l'adoption du budget 2022, le conseil de la MRC a réservé un montant de 125 000 \$ pour la réalisation d'une 2^e édition du Raid Aventure Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'équipe d'Endurance Aventure, pour l'édition 2022, prévoit une édition à portée internationale et qu'à cet égard, l'estimation du budget 2022 est fixée à près de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 210 000 \$ ont été confirmés par divers partenaires;

CONSIDÉRANT que des confirmations restent à venir pour aller chercher 300 000 \$ et que malgré tout, le manque à gagner s'élève à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue bonifie le financement par une contribution additionnelle de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

L'équipe d'Endurance Aventure sera informée de la position des membres du conseil, à savoir que si tout le financement ne puisse être attaché, la MRC de Témiscamingue ne pourra pas assumer un soutien financier au-delà de 150 000 \$.

02-22-077

**ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE
CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE - AUTORISATION POUR SIGNATURE**

ATTENDU que l'article 17.5.1. de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) indique que la MINISTRE a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs, dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

ATTENDU que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a mis en place le Fonds Régions et Ruralité (FRR) afin de permettre aux élus, avec le leadership du ministre responsable de chaque région, de contribuer financièrement, avec l'appui d'un comité de sélection de projets, à la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur leur territoire selon des priorités régionales de développement établies par le milieu;

ATTENDU que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a comme mission d'assurer la concertation régionale et la prise en compte des enjeux d'intérêts communs pour le développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le moyen le plus approprié pour assurer le soutien à la

concertation régionale que souhaitent se doter les MRC/VILLE et la CPAT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE DÉSIGNER** Madame Claire Bolduc, à signer l'Entente sectorielle de développement pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **DE DÉSIGNER** la directrice générale, M^{me} Lyne Gironne, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue afin de siéger sur le comité de gestion de l'entente.

Information

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLS ET FLI

Le point est reporté à une séance ultérieure.

Information

RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU TÉMISCAMINGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le point est reporté à une séance ultérieure.

02-22-078

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU TÉMISCAMINGUE AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ESPACE BLEU

CONSIDÉRANT que gouvernement du Québec souhaite offrir un legs patrimonial, culturel, social et touristique qui profitera à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux générations futures, en dotant le territoire québécois d'un réseau de pôles culturels nommés Espaces bleus;

CONSIDÉRANT que le réseau des Espaces bleus vise à mettre en valeur les multiples facettes de l'identité québécoise, ainsi que les identités régionales et qu'il est réalisé en collaboration avec les acteurs des différents milieux dans lesquels ils s'inscriront et se veut complémentaire aux offres culturelles existantes;

CONSIDÉRANT que pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le gouvernement a retenu comme site, le Vieux Palais d'Amos;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un seul lieu par région et qu'à cet égard, il importe que cet espace transcende dans toutes les MRC de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant du Témiscamingue au Comité collaboratif régional d'Abitibi-Témiscamingue qui pilotera les travaux de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
appuyé par M. Marco Dénomme

et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Louis Kirouac, président du conseil d'administration du RIFT, à titre de représentant du Témiscamingue au Comité collaboratif régional d'Abitibi-Témiscamingue.

02-22-079

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT que la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la MRC de nommer un représentant pour siéger sur leur conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, M. Alexandre Binette, représentant de la MRC de Témiscamingue au conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

02-22-080

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION FINANCES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la Société de développement du Témiscamingue requière 2 membres du conseil de la MRC pour siéger sur la commission finances;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, M. Bruno Boyer est l'un des 2 représentants et qu'il y a lieu de nommer un deuxième représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, M. Marco Dénomme, représentant de la MRC de Témiscamingue à la commission finances de la Société de développement du Témiscamingue.

02-22-081

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 - MODIFICATIONS À CONSIDÉRER

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 19 janvier 2022, le Conseil de la MRC a procédé à la nomination de ses représentants sur divers comités ou instances;

CONSIDÉRANT que depuis, certains changements ont été portés à l'attention de la directrice générale; et qu'en ce sens, il y a lieu d'officialiser ces changements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, M. Roger Bouthillette, maire de la municipalité de Guérin, sur le comité de planification et de mise en œuvre du projet Onimiki.
- **D'ANNULER** la représentation de la MRC de Témiscamingue sur le conseil d'administration du Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).
- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de M. Pierre Gingras, maire de la ville de Témiscamingue de ne plus agir à titre de membre du comité de sécurité incendie et sur le comité d'attraction, d'accueil et de rétention.
- **DE NOMMER** M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé sur le comité d'attraction, d'accueil et de rétention.

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT DU BAPE SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a déposé, le 25 janvier dernier, son rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes dont le mandat d'enquête et d'audience publique avait débuté le 8 mars 2021. Cette démarche de consultation a permis d'élargir les horizons sur la prévention et la gestion des matières résiduelles au Québec et d'aller au-delà de la seule notion de résidu ultime.

Les membres du Conseil ont pris acte des faits saillants et du résumé du rapport du BAPE.

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CHANGEMENT DU STATUT JURIDIQUE DE TRICENTRIS

Le 20 octobre 2021, la cour d'appel rendait un jugement dans l'affaire opposant Rebutis Solides Canadiens (RSC), maintenant propriété de Location Ricova Inc., à la Ville de Laval et à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

À la suite de ce jugement, les procureurs de Tricentris ont analysé et présenté certaines options au conseil d'administration dans le but de permettre à tous leurs membres de maintenir leur adhésion, tel la MRC de Témiscamingue.

Le 27 janvier, le conseil d'administration de Tricentris s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une de ces options, soit la continuation de Tricentris en coopérative de solidarité.

M^{me} Bolduc, à titre d'administratrice sur le conseil d'administration de Tricentris, apporte des précisions sur les prochaines étapes à réaliser pour ce changement de statut juridique.

02-22-082

DÉMARRAGE DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est entré en vigueur le 24 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC de Témiscamingue doit démarrer le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le PGMR final jugé conforme par RECYC-QUÉBEC doit entrer en vigueur au plus tard le 24 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'AMORCER** la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution aux MRC environnantes ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information

DÉPÔT DE LA LETTRE EN LIEN AVEC L'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LE DÉLAI DE TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Le 21 janvier dernier, la Commission municipale du Québec a transmis un courrier électronique, informant la MRC de Témiscamingue qu'elle était soumise à des travaux d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers, et ce, dans les municipalités de moins de 100 000 habitants, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines ainsi que dans les régies intermunicipales.

Cet exercice vise à valider du respect de l'encadrement législatif applicable qui prévoit la date limite à laquelle les rapports financiers doivent être transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les membres du Conseil prennent acte de la lettre officielle de la vice-présidente à la vérification de la CMQ informant la direction générale, des travaux qui auront cours dans la MRC.

02-22-083

AVIS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE SUR L'AUDIT DE CONFORMITÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR LA TRANSMISSION ANNUELLE DU RAPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec transmettait le 21 janvier dernier, une correspondance informant la MRC de Témiscamingue sur la réalisation d'une mission d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que cette mission est réalisée conformément aux normes canadiennes de missions de certification (NCMC 3001 et NCMC 3531) de CPA Canada;

CONSIDÉRANT que dans le rapport d'étude préliminaire de la vice-présidente à la vérification sur la transmission des rapports financiers, dans la section « Mise en contexte – Importance et enjeux principaux », il est indiqué les éléments suivants:

1. Chaque année, les municipalités locales (municipalités), les municipalités régionales de comté (MRC) de même que plusieurs organismes municipaux, notamment les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales, doivent rendre des comptes sur l'utilisation de leurs ressources financières. Cette reddition de comptes s'effectue entre autres par un rapport financier qui doit être déposé lors d'une séance du conseil municipal, transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et accessible aux citoyens.
2. Les objectifs du rapport financier sont de présenter, de manière fidèle et transparente, de l'information financière des municipalités et organismes municipaux, en plus de fournir, de façon claire, des renseignements financiers pertinents, fiables et comparables, notamment pour la prise de décisions et l'évaluation de la gestion financière.
3. Le rapport financier est un document incontournable de reddition de comptes des municipalités et des organismes municipaux, notamment envers les citoyens. Ce document est également utilisé par plusieurs ministères et organismes comme outil de reddition de comptes et sert aussi à établir des montants auxquels ont droit les municipalités et organismes municipaux dans le cadre de différents programmes gouvernementaux (subventions, redevances, compensations, etc.). Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) utilise également les données du rapport financier pour produire annuellement le profil financier de chaque municipalité, lequel présente certains indicateurs de gestion et permet aux municipalités de se comparer.
4. Vu l'importance des rapports financiers, les retards dans leur préparation et leur transmission peuvent entraîner diverses difficultés pour les municipalités et les organismes municipaux, notamment en matière de transparence et de saine gestion financière.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue considère qu'un retard dans le dépôt du rapport financier n'affecte aucunement la conclusion ou l'objectif ultime poursuivi, soit de déposer un rapport financier qui présente le portrait financier de la municipalité, portrait produit par une firme de

vérificateur externe et qu'à cet égard, les 4 enjeux exposés principalement sont quand même rencontrés;

CONSIDÉRANT que dans la correspondance du 21 janvier 2022, il est mentionné « ... Ce rapport d'audit sera rendu public. Au terme de nos audits, nous formulons des constats et des recommandations qui visent à susciter des changements durables et positifs dans les municipalités et organismes municipaux. »;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite porter à l'attention de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec, les particularités vécues sur le territoire du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec qu'au Témiscamingue, il y a 20 municipalités, 2 territoires non organisés, une MRC et une régie intermunicipale soumis à l'exercice de transmission annuelle du rapport financier.
- **D'INFORMER** la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec qu'un seul bureau de vérificateurs externes est présent sur le territoire et que celui-ci a dû laisser abandonner certaines municipalités, dans les dernières années, n'étant pas en mesure de réaliser la vérification comptable pour toutes les municipalités locales du Témiscamingue, entre janvier et avril de chaque année, vu le nombre important de municipalités à rencontrer.
- **D'INFORMER** la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec que le bureau de vérificateurs externes connaît, comme plusieurs autres secteurs d'activités, des difficultés en matière de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée.
- **DE RECOMMANDER** à la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec qu'un nouveau calendrier avec des échéanciers différents soient répartis plus équitablement au cours de l'année pour permettre aux firmes de vérificateurs externes de réaliser leur mandat dans un laps de temps plus réaliste (le nouvel échéancier pourrait être bâti sur le même modèle que l'envoi du renouvellement des immatriculations par la Société d'assurance automobile du Québec, basé sur un ordre alphabétique).

Et/ou

- **DE RECOMMANDER** à la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec que le dépôt du rapport financier annuel se fasse avant le 1er janvier de la 2e année après l'exercice financier exigé (exemple : pour le rapport financier 2021, la municipalité, MRC ou Régie, aurait jusqu'au 1er janvier 2023 pour déposer son rapport).

Information **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - RECOMMANDATION**

M^{me} Bolduc mentionne que la première réunion du Comité de sécurité publique a eu lieu et au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés : la sécurité près des installations scolaires, la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord en lien avec la problématique vécue sur la rue Ontario et l'importance des cadets sur le territoire.

Information **SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 2 février 2021 du comité administratif.

02-22-084 **AFFAIRES MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT que la prochaine séance du comité administratif est prévue le 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'absence de certains membres du comité administratif, vu la semaine de relâche scolaire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la date de la prochaine séance du comité administratif pour le 9 mars 2022.

Information **AFFAIRES NOUVELLES | DIVERS SUJETS**

M. Mario Drouin, demande si des municipalités ont manifesté leurs intérêts à se joindre à la municipalité de St-Édouard-de-Fabre pour présenter une demande conjointe de services auprès de la FQM conformément à la proposition formulée lors de la dernière séance du conseil. M^{me} Bolduc lui répond que les documents acheminés par la municipalité St-Édouard-de-Fabre ont été partagés avec les autres municipalités.

M. Mario Drouin évoque les contraintes issues de la nouvelle mouture de la Loi sur les ingénieurs limitant le pouvoir des municipalités locales d'intervenir pour poser ou entretenir des ponceaux sur leurs territoires en absence de plans d'ingénierie pour ces types de travaux. M^{me} Bolduc mentionne vouloir mettre à contribution la Fédération québécoise des municipalités devant cette problématique.

02-22-085 **AFFAIRES NOUVELLES | MOTION DE REMERCIEMENT**

CONSIDÉRANT que M^{me} Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice des communications a annoncé son départ de la MRC pour aller relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent souligner son apport considérable, au cours des dernières années, pour la mise en place de la stratégie d'attraction et des actions qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC adresse une motion de remerciement à M^{me} Catherine Drolet-Marchand coordonnatrice des communications et à la promotion du territoire, pour l'excellent travail réalisé tout au cours de son mandat au sein de l'organisation, tout en lui souhaitant un bon succès dans ses futurs projets.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

La présente séance étant à huis clos, aucune question traitée, en l'absence d'assistance.

02-22-086

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés ;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 16 mars 2022.

Il est 21 h 54.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale -
trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

